



AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED



BULLETIN TRIMESTRIEL

N°168

Janvier - Février - Mars





**B
U
L
L
E
T
I
N**



**D
E
C
O
N
T
A
C
T**

Sommaire	page	3
Le Mot du Président		4
Billet d'humeur		5
Assemblée générale 2015 et Banquet		6
Le Mot du Commandant du Camp		8
Planning des activités connues pour 2015		9
Cotisations 2015		9
Expo Caporal Trésignies et Cérémonies du 11 novembre à Bierghes		10
169 ^{ème} Anniversaire des combats de Sidi-Brahim les 19 et 20 Sep 2014		11
Esprit - Traditions - Souvenirs		12
Nouvelles du Musée.		16
Commémoration de la Première Guerre Mondiale		18
Agenda des activités 2015 de l'Harmonie		18
In Memoriam		19
FLENU 2015		19
Concert caritatif le 14 mars 2014		19
Humour !		20
Formulaire d'inscription Banquet		21
Formulaire de Candidature au Conseil d'Administration		22
Formulaire pour une Procuration		23





LE MOT DU PRESIDENT

Déjà le premier Cor de Chasse 2015, que le temps passe vite.

Il est déjà l'heure de faire le bilan 2014 et les prévisions 2015.

En 2014, nous avons participé à plusieurs commémorations de la Grande Guerre mais nous avons également organisé plusieurs expositions relatant également le Grande Guerre. Grand MERCI à ceux qui ont participé à ces manifestations mais également à ceux qui les ont organisés.

Nous avons également oeuvré à la mise aux normes de sécurité de notre musée.

Pour 2015, nous devons continuer à contribuer au Devoir de Mémoire en participant activement aux diverses manifestations qui seront organisées.

Je vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une excellente année 2015.

CHASSEUR UN JOUR – CHASSEUR TOUJOURS

Philippe VAN der STRAETEN

Président Amicale Nationale des Chasseurs à Pied





Billet d'humeur

Je crois...

- qu'il ne faut pas désespérer !
- qu'il y a encore moyen d'améliorer (de sauver ?) la race (oups, quel vocabulaire !) humaine.
- qu'il existe des individus intègres, intelligents, généreux, qu'il faudrait écouter sans tenir compte de leurs obédiences politiques, philosophiques, intellectuelles.
- que tout être honnête doit s'imposer, comme ligne de conduite principale, de ne pas être à charge de la société, s'il est amené à dépendre, malgré lui, de quelque « service » que ce soit, il doit impérativement tout tenter pour trouver une solution.
- qu'il faut défendre l'égalité de tous les êtres humains sans aucune référence à l'origine, l'âge, le sexe, la couleur de la peau.
- que la valeur principale est la défense de la liberté universelle.
- que l'objectif final est le bonheur de tous...et, à défaut, celui du plus grand nombre.
- que le devoir est de lutter pour la paix.
- que nous devons tout faire pour atteindre une harmonie mondiale.

Si vous n'êtes pas d'accord, alors ...
je vais râler.

Le Râleur.





Assemblée générale 2015 et Banquet

Endroit : « Le Petit Versailles »
Rue Pont à Migneloux, 18
6041 Gosselies
(071/85.19.60)

Quand : Samedi 07 mars 2015
- 11 Heures : Assemblée Générale
- 12 Heures 30 : Banquet

Prix du Banquet : - 45,00 Euros pour les adultes
- 25,00 Euros pour les enfants de moins de 12 ans

A verser au C.C.P N° BE 61 0000 1993 5217 de

A.N.C.A.P

Avenue Général MICHEL, 1B

6000 CHARLEROI

Pas de virements présents dans cette revue.

Inscription : Au moyen du bulletin d'inscription se trouvant dans la présente revue et à nous renvoyer au plus tard le **20 Février 2015**

Inscrire sur votre virement la mention suivante : **"BANQUET 2015"**

Ordre du jour de l'Assemblée Générale du samedi ... (11Hr)

- Accueil et introduction.
- Désignation procuration.
- Minute de silence à la mémoire des membres décédés en 2014.
- Situation des membres en ordre de cotisation.
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée générale 2014.
- Candidatures C.A.
- Renouvellement de la moitié du Conseil d'administration.
- Compte-rendu des activités 2014.
- Bilan et projets du Musée des Chasseurs à Pied.
- Approbation des comptes 2014
- Décharge des Vérificateurs aux comptes.
- Désignation des Vérificateurs 2015.





- Prévisions budgétaires 2015.
- Situation site Internet.
- Pôle pour la Mémoire
- Cérémonies patriotiques.

Renouvellement de la moitié du Conseil d'Administration : « Membres sortants et rééligibles »

Les démissions et/ou candidatures comme membre du Conseil d'Administration sont attendues au siège de l'ANCAP le **20 Février 2015** au plus tard au moyen du formulaire en fin de revue.

En cas d'empêchement de participation à l'Assemblée Générale, il vous est loisible de vous faire représenter par un membre en règle de cotisation en nous adressant la procuration se trouvant en fin de ce Cor de Chasse pour le **20 Février 2015** au plus tard.

Menu du Banquet de l'Assemblée Générale

Le Mousseux et ses Zakouskis froids
Feuilletines de saumon fumé et sa garniture

Le Velouté au potiron

***La Pièce de Boeuf sauce marchand de vin,
croquettes, légumes chauds de saison***

Le délice du Chef (gâteau individuel)

Café

***Inclus la sélection de Vins, Eaux et Softs pendant le
repas***

Prix du Banquet :

- 45,00 Euros pour les adultes
- 25,00 Euros pour les enfants de moins de 12 ans

A verser au C.C.P N° BE 61 0000 1993 5217

L'ANCAP a besoin de votre participation et compte sur
votre sympathique présence





Le mot du Commandant du Camp de Marche

ECODUCAN Décembre 2014

Comme annoncé dans l'ECODUCAN précédent, le Gouverneur de la Province de Luxembourg a rendu visite au QG Lt Bde (Quartier Général Brigade Légère), au Det MP (Détachement Police Militaire) et au Camp le 06 Octobre. Après un standing lunch au Refuge et un petit briefing, nous l'avons emmené constater « de visu » les réalités du Camp.

Le lendemain, le Commandant de la Composante Terre, accompagné de l'Inspecteur des Finances (IF), a visité le Camp Roi Albert. Après un briefing, un peu plus long cette fois, visite du quartier afin de visualiser une série de problèmes (manque d'espaces de travail corrects pour une partie des unités, besoins d'entretiens en profondeur d'une bonne partie des infrastructures (la majorité a plus de 35 ans ...), de nouveaux besoins (garages permettant d'accueillir les nouveaux véhicules dont les dimensions et normes de stationnement sont bien différentes des « full track », « léopards », « M113 », « AIFV » que nous avons tous connus...). L'après-midi était aussi consacré à la découverte du Camp. Une fois encore les visiteurs ont été impressionnés par les réalisations et l'inventivité du Pers du Camp.

La fête de tous les saints le 16 Octobre a été encore une fois l'occasion de réunir un maximum de monde, de l'unité et de l'Amicale, autour d'épreuves durant lesquelles, à la fois la tête et les jambes (bras) étaient sollicitées.

Le 06 Novembre était pour l'unité l'occasion de fêter Sa Majesté le Roi, durant le repas de Corps.

Nous verrons bien quels défis nous attendent en 2015, mais si on en juge par les articles de presse et les autres média, les mesures d'économies seront encore d'actualité les prochaines années. Mais c'est très simple, on fera ce qu'on peut, du mieux qu'on peut avec ce qu'on nous donnera. D'ailleurs, je me demande si je ne vais pas modifier la devise de l'unité dans ce sens ...

Quelles que soient vos convictions, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2015, ainsi qu'à tous vos proches et celles et ceux qui vous sont chers.

Major M. VANHERCK

Chef de Corps





Planning des activités connues pour 2015

Charleroi le 16 Janvier

Comme chaque année, le Conseil d'administration présentera ses vœux.

Flénu le 31 Janvier

Commémoration

Courcelles le 18 Février

Comme chaque année une délégation de notre Amicale assistera à la cérémonie d'hommage rendu à l'Abbé BOUGARD à Courcelles.

Gosselies le 07 Mars

Assemblée Générale suivie du Banquet de l'ANCAP.

Lodelinsart le 14 Mars

Concert caritatif par l'Harmonie Royale Policière et 2^{ème} Chasseurs à Pied de la Ville de Charleroi pour les Commémorations 14/18



Cotisation 2013

COTISATION 2015

Comme approuvé lors de l'Assemblée Générale de 2014,
la cotisation pour l'année 2015 reste fixée à
10 € minimum

Elle est à payer au compte « BE61- 0000-1993-5217 » de l'ANCAP

N'oubliez pas d'inscrire sur votre virement la mention :

"Cotisation 2015"

Merci à nos membres qui se sont déjà acquittés de cette cotisation en 2014

**Dès réception de votre cotisation, vous recevrez, avec le "Cor de Chasse" suivant,
votre carte de membre**





Bierghes. Exposition Caporal Trésignies (05/11 au 12/112014)

Endroit : Chapelle Marie-Médiatrice de Bierghes.

La mise en place a eu lieu les 05 et 06/11 dans une ambiance chaude et conviviale.

Les membres de la Fédération Nationale des Combattants de la section de Bierghes méritent, non seulement le respect, mais aussi tous mes remerciements. Leur gentillesse, leur dévouement, leur engagement, leur générosité et leur bonne humeur sont absolument incroyables.

Leur Président, Hervé Meerschaut, est la cheville ouvrière de cet événement. Il a obtenu les autorisations nécessaires de la commune de Rebecq et de la Fabrique d'Eglise de Bierghes.

Il faut également signaler la participation de la Marine assurée par Didier Mangelinckx : un expert dans l'organisation de ce type d'événement.

De plus, le Président de la section Nautilus de Rebecq, monsieur Ghislain Saussez a également participé à cette manifestation.

Beaucoup d'objets provenaient de ces deux «services », ainsi que de l'Amicale des Chasseurs à Pied.

Sans oublier des pièces de collections privées (désolé, mais je ne connais pas tous les patronymes).

Charly Etienne, Carlo, Serge Dannau, Willy, Michel, Keppens Charly, Adelin et Bierghes.

Il faut également souligner le courage et la participation des dames: Marie-Jeanne, Véronique, Eliane et d'autres (dont j'ai oublié les prénoms) qui ont contribué à notre « moral » en assurant le ravitaillement, le service, le nettoyage et la bonne ambiance.

Une autre aide précieuse : monsieur Gilbert Hautenauve (Rewisbique) qui est un expert dans l'organisation des expositions.

Vendredi 07/11

Accueil des invités et discours de l'Echevine de Rebecq : Patricia Ventureli et du Président du FNC, Monsieur Hervé Meerschaut, devant la stèle du Caporal Trésignies, avec la participation des enseignants et des élèves de l'école de Bierghes, toutes les classes « armées » de fleurs (y compris les maternelles) qui furent déposées en hommage devant la plaque commémorative du Caporal Trésignies. Les élèves de sixième primaire ont, à leur manière simple et réaliste, exposé le récit de l'acte patriotique du héros local. La Brabançonne fut chantée par les enfants dirigés par une institutrice, moment solennel, inattendu et extrêmement émouvant !

08/09/10/novembre

Ouverture de l'exposition et participation à différentes activités patriotiques concernant le devoir de mémoire

Lundi 10/11 : visite des écoles de Bierghes, Rebecq, Saint-Géry, Ecole rue de Saintes-et-Germinal.

Mardi 11/11

Service solennel à la Chapelle Marie-Médiatrice à 11hr30.

L'homélie du curé de la paroisse dénonça les aberrations des guerres passées et des conflits actuels en développant leurs causes et leurs conséquences. Son souhait : le bon sens et la volonté de paix de tous les humains.





Puis départ vers le monument de la place où il y eut un témoignage de respect aux morts, au Caporal Trésignies, la sonnerie aux morts et la Brabançonne.

1300hr : banquet à la salle communale de Wisbecq. Excellent repas.

Discours du Président de la FNC de Bierghes : Monsieur Hervé Meerschaut
du Bourgmestre de Rebecq : Monsieur Dimitri Lagasse.

Puis détente musicale et ambiance très sympathique.

Ce fut une exposition formidable que je n'oublierai jamais.

Adelin Hanoteau



A l'invitation de la FNAC (Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs), je me suis rendu à Paris; Vincennes les 19 & 20 septembre de l'année dernière.

Voici le programme qui était proposé :

19 Septembre 2014

Les cérémonies ont débuté par un Hommage à nos anciens et remise de décoration à l'Institut National des Invalides.

Direction de l'Arc de Triomphe pour un dépôt de gerbe et ravivage de la Flamme.

Soirée : repas en commun avec anciens et actuel Chasseurs.

20 Septembre 2014

Messe suivie de dépôts de gerbes au Monument du Combattant Vincennois.

Repas en commun.

Visite du musée des Chasseurs.

Prise d'armes suivie d'une réception.

Ce fut un formidable week-end rempli de découvertes et de nombreux contacts avec nos Amis Chasseurs Français se sont créés.





1^{er} Chasseurs à Pied de Forteresse !!!

En 2014 ont débuté les commémorations du centenaire du 1^{er} Conflit Mondial. En ce qui concerne les Chasseurs à Pied, on parle toujours des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Chasseurs à Pied, ainsi que de leur dédoublement : les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Chasseurs à Pied.

Ces Régiments faisaient, en effet, partie de l'Armée de Campagne. Malheureusement on passe volontiers sous silence les Unités de Forteresse chargées de la défense des places fortifiées de Liège et Namur, ainsi que du Réduit National d'Anvers. C'est ainsi que pour la P.F.N (Place Fortifiée de Namur) nous y trouvons une unité de Chasseurs à Pied : le 1^{er} Régiment de Chasseurs à Pied de Forteresse.

Pour une meilleure compréhension, revoyons succinctement notre système d'incorporation de l'époque.

Il faut attendre 1909 pour que nous passions au « Service Militaire obligatoire ». Avant cela, notre armée fonctionnait suivant le système inique du « Tirage au sort ».

Voter une loi est une chose, la mettre en application en est une autre.

En effet, la force d'inertie développée par certains politiciens, par certains militaires et par les bien nantis (possibilité du rachat d'un tirage au sort « malheureux »), fait qu'il faudra attendre 1913 pour que le service militaire obligatoire soit vraiment effectif.

C'est ainsi que, majoritairement, les 6 Régiments de Chasseurs à Pied cités précédemment sont composés de militaires appartenant au système du service militaire obligatoire et sont incorporés dans l'Armée de Campagne tandis que le 1^{er} Chasseurs à Pied de Forteresse sera essentiellement composé de rappelés issus du système du tirage au sort et donc de classes plus anciennes.

La neutralité belge !

En 1830, la Belgique gagne son indépendance qui est reconnue par les Grandes Puissances Européennes.

Mais cette indépendance, comme le stipulent les traités de 1831 et 1839 signés par les puissances européennes, fait de la Belgique un pays neutre, de manière « permanente et perpétuelle ».

Cette neutralité de la Belgique étant garantie par les Etats européens signataires de ces traités.

Lors de la guerre Franco-Allemande de 1870, la neutralité de la Belgique fut respectée par les belligérants.

Si cette guerre n'affecte pas la Belgique, elle met cependant en évidence la faiblesse de l'armée belge à défendre le pays en cas d'agression d'une grande puissance.

C'est ainsi que s'est posée à ce moment la question de savoir comment empêcher une invasion de la Belgique par ses voisins ?

La réponse trouvée à l'époque a été de renforcer notre armée et de cadenasser la Meuse (et la Sambre).





Namur devant faire obstacle à une attaque française ; Liège devant faire barrage à une invasion allemandes, tandis qu'Anvers deviendrait notre Réduit National.

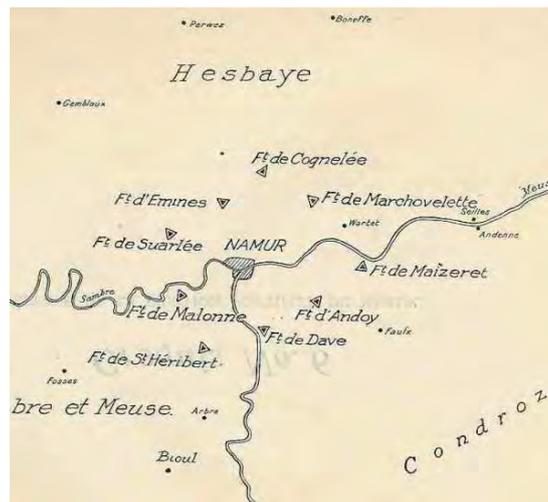
C'est ainsi que le gouvernement belge, en 1887, charge le Général Brialmont de la création de forts d'arrêts autour de Namur et Liège tandis qu'Anvers serait renforcée dans son rôle de « Réduit National ».

La position fortifiée de Namur

La position fortifiée de Namur comprend 9 forts distants de 5 à 8 km de la ville et espacés entre eux de 4 km en moyenne. L'intervalle maximum (6 km) se trouve entre les forts de Marchevelette et de Maizeret, l'intervalle minimum entre le fort d'Emines et de Cognelée (3,4 km). Le périmètre de la ligne de défense est de 40 km.

Les forts sont ceux de :

Cognelée, Marchevelette, Maizeret, Andoy, Dave, Saint-Héribert, Malonne, Suarlée et Emines.



Un fossé sec, large de 6 à 10 m et profond de 8, entoure le massif central. L'artillerie a une portée maximale de 8 km.

La position fortifiée est en principe défendue par la 13^{ème} Brigade Active et par des troupes de Forteresse constituées en quatre régiments d'infanterie :

→ le 1^{er} Régiment de Chasseurs à Pied de Forteresse.

→ les 8^{ème}, 10^{ème} et 13^{ème} Régiments de Ligne de Forteresse.

La Position est divisée en quatre secteurs :

- ▶ I^{er} Secteur : rive droite de la Meuse. (Forts de Maizeret, **Andoy** et Dave)
- ▶ II^{ème} Secteur : entre la Meuse (amont) et la Sambre. (Fort de Saint-Héribert)
- ▶ III^{ème} Secteur : entre la Sambre et l'ouest du fort de Cognelée. (Forts de Malonne, Suarlée et Emines)
- ▶ IV^{ème} Secteur : depuis le fort de Cognelée jusqu'à la Meuse (aval). Forts de Cognelée et de Marchevelette)

Chaque intervalle entre les forts est occupé par un Régiment de Forteresse. Des tranchées sont creusées pour constituer une seconde ligne de résistance.

Les différents secteurs sont occupés comme suit :

- ▶ I^{er} Secteur : 1^{er} Régiment de Chasseurs à Pied de Forteresse.
- ▶ II^{ème} Secteur : 13^{ème} Régiment de Ligne de Forteresse.
- ▶ III^{ème} Secteur : 10^{ème} Régiment de Ligne de Forteresse et 8^{ème} Brigade Mixte. Le 28^{ème} de Ligne fournit les avant-postes.
- ▶ IV^{ème} Secteur : 8^{ème} Régiment de Ligne de Forteresse et 10^{ème} Brigade Mixte.

La mise en défense de la P.F.N

Les Forts

Les forts ont avant tout la mission de couvrir de leurs tirs les axes de pénétrations routiers, fluviaux ainsi que les voies ferrées qui convergent vers la ville.

Leur artillerie permet aussi une défense réciproque des abords des forts.





Les Régiments de Forteresse

A peine constitués, les Régiments de Forteresse (scindés en Bataillons) quittent la ville de Namur pour gagner leurs positions sur la ligne de défense.

Le 1^{er} Régiment de Chasseurs à Pied rejoint l^{er} Secteur.

Si les Forts sont déjà en état de réagir, il n'en est pas de même pour les intervalles qui sont à peine mis en défense ; un travail énorme reste à faire.

Avec l'aide de la population réquisitionnée dans les environs immédiats, de nombreux travaux sont entrepris.

De nombreuses tranchées sont creusées qu'ils appuient sur des redoutes, des points d'appui sont aménagés, des réseaux de fils barbelés sont tendus, des champs de mines sont disposés aux endroits les plus vulnérables, des zones de tirs sont dégagées, des obstacles sont créés sur les axes routiers, des maisons sont dynamitées car elles représentent un obstacle pour l'Artillerie, de nombreux déboisements ont lieu devant les lignes de défense.

Les Régiments de Forteresse s'intègrent ainsi dans la défense rapprochée des Forts qu'ils appuient et défendent.

Le **1^{er} Régiment de Chasseurs à Pied** s'intègre essentiellement dans la défense du Fort d'Andoy en direction de la Meuse.



Malheureusement, ces Régiments sont encore à ce moment mal encadrés et mal armés.

Le siège de Namur :

Lors du siège de Namur, les Allemands ont retenu les leçons de l'échec cuisant de la première vague d'assaut lancée deux semaines auparavant contre la position fortifiée de Liège, et qui visait à prendre de vive force les différents forts. À Namur, les Allemands constituent immédiatement une armée de siège et commencent, à partir du 21 août vers 10 h du matin, le bombardement méthodique et intensif des forts, ainsi que de la ville elle-même. Les forts de Namur sont soumis à des tirs de la plus lourde artillerie dont disposent les Allemands, à savoir des mortiers autrichiens de 305 mm et les fameux mortiers de 420 mm type M (surnommés « Grosse Bertha »), qui, en plus de leur puissance de feu sans égale (pour donner une idée, le plus gros obus qu'un fort pouvait tirer pesait aux alentours de 90 kg, tandis qu'un obus de Grosse Bertha en pesait un peu plus de 800 !), tirent en dehors de la portée des canons des forts.

Le rapport de force est totalement inégal, et c'est sans surprise qu'ils se rendent relativement vite.

Il convient de préciser que les garnisons des forts ne se sont rendues à l'ennemi qu'après la destruction complète de l'armement des forts, et lorsque l'air était devenu irrespirable (la ventilation des forts était désastreuse, voire inexistante)





Obusier Autrichien Škoda de 305 mm



Obusier allemand Krupp de 420 mm type M "Dicke Bertha"

Le Fort d'Andoy et sa défense

Soumis depuis le 21 août à 11 Hr à un bombardement violent par des pièces de petit calibre, il fut pris à partie dès le 22 par les pièces de 305 mm qui lui causèrent des dégâts considérables. Le 23, plusieurs grosses coupoles furent mises hors service ; les coffres de gorge furent rendus inutilisables. Le coffre de tête fut fissuré, la galerie centrale fendue ; par cette fente, les gaz et les flammes rendirent le séjour impossible.

Les Allemands attaquèrent dans la soirée du 23 mais furent repoussés.

Le 24 août, le bombardement repris avec une violence extrême. A 11 Hr, lorsque les derniers locaux furent inutilisables, le Fort se rendit.

Ce qu'il en reste :

Les Forts

Les forts, ou du moins ce qu'il en reste, existent toujours, mais il ne s'agit pas de ceux issus du 1^{er} Conflit Mondial, mais bien de ceux qui participèrent à la défense de la P.F.N lors de la Campagne des 18 jours de Mai 1940.

Les Régiments de Forteresse

Une partie put s'échapper et, après un long périple, rejoindre et être intégré dans l'Armée de Campagne ; une autre partie fut prisonnière et rejoignit les camps de prisonniers. Quant à la dernière partie, vous en trouverez le souvenir dans les cimetières militaires de Marchovette et Cognelée où de nombreuses tombes portent l'inscription : « **1^{er} Régiment de Chasseurs à Pied de Forteresse** ».





Nouvelle(s) du Musée des Chasseurs à Pied.

La Jungle carbin N°5

L'armement réglementaire Belge du 20^{ème} siècle nous paraît bien connu, ce n'est quand même pas si lointain. Donc pas si vieux, même pour un sexagénaire comme moi ! Et pourtant l'examen de notes personnelles et autres carnets de formation de nos aînés nous amènent parfois leur lot de surprises. Il y a peu, un ancien milicien m'a cédé son carnet de notes rédigé lors de ses classes en Afrique. En effet son père était administrateur dans notre ancienne colonie, toute la famille résidait au Congo depuis le milieu des années trente. C'est donc au Congo qu'il effectua son service militaire dès décembre 1944. Il fut désigné pour la logistique du service médical (troupes de protection). Durant sa formation de base il fut équipé à l'Anglaise, premier tir avec un Lee Enfield N°2 en « .22 » ; tir à balles de gros calibre avec le P14 et le reste de la famille Lee Enfield (N°1 MK III* et N°4 MK I*). En avril 1945 le conflit tirait à sa fin en Europe, c'est à ce moment que notre homme apprit qu'il était affecté au contingent appelé à être déployé en Asie pour soutenir le service médical Anglais en Birmanie. La fin du conflit dans le pacifique en aout 1945 mit cependant un terme à ce projet, mais notre récit n'en est pas encore là.

Ces troupes de protection furent équipées à neuf pour cette expédition lointaine et reçurent un nouveau fusil qu'elles ne connaissaient pas. Ce fusil dans un premier temps leur plut beaucoup, léger, maniable car d'un encombrement très réduit et surtout doté d'une baïonnette avec lame Bowie ; ce « poignard » avait une toute autre allure que le misérable clou du N°4.

Dès les premiers tirs, leur enthousiasme fondit comme neige au soleil, l'engin accusait un recul digne d'un coup de sabot de mulet (enragé) et surtout, plus on tirait moins le tir était précis !

Quel était donc cet engin mystérieux ? Ce n'était rien d'autre que le Lee Enfield N°5, dit « Jungle carabine ».



Cette carabine avait été mise au point à la fin 1944 en Angleterre à la demande des troupes qui combattaient en Extrême Orient. Le combat dans la jungle ne nécessite pas une arme à longue portée. Les engagements en milieu tropical ne dépassant que rarement la centaine de mètres.



Ce N°5 est en fait un N°4 raccourci, le canon ainsi raccourci produit une flamme particulièrement vive à la bouche car le peu de longueur du canon ne permet pas la combustion complète de la poudre et génère un recul violent. Un cache-flamme, combiné avec le tenon de baïonnette et les oreilles de protection du guidon, est placé à la bouche du canon, ce qui réduit le flash du tir, un talon de crosse en caoutchouc durcit aide à absorber le violent recul.

La hausse est étalonnée en fonction de la longueur du canon à la distance de 800 yards au lieu des 1.300 yards de la hausse du N°4. La hausse MK I est réalisée en acier usiné, réglable par une molette. Elle est identique (à l'étalonnage près) à la hausse des premiers N°4 ; rapidement abandonnée sur ce fusil pour être





remplacée dans un premier temps par un oeilleton basculant à deux positions, la hausse MK II, puis par des hausses en tôle emboutie, les MK III et MK IV.

La Jungle reçut également une hausse en tôle emboutie, la MK II, elle est curieusement beaucoup plus rare que la MK I.

Le boîtier a été étudié pour réduire le poids de l'arme, des fraisages sur les deux côtés dudit boîtier



ont permis un gain de poids certain. Etant donné la conception d'un boîtier neuf, le bossage qui aurait permis la mise en place d'un cutt-off (accessoire toujours prévu lors de l'étude du N°4) ne fut plus usiné. Le canon court subit aussi une cure d'amaigrissement à hauteur de la chambre.

Le pontet a lui aussi été allégé ainsi que le verrou par le percement de la boule du levier.

L'extrémité du fût est protégée par une capucine en tôle, arrondie sur les toutes premières armes, carrée par la suite.

Lors de la production de masse cette capucine fut abandonnée et les nouveaux fûts reçurent un profil arrondi. Un test de cache-flamme en aluminium ne donna pas de bons résultats et fut rapidement abandonné.

Les modèles fabriqués après la guerre furent simplifiés pour permettre une rationalisation des fabrications, il en fut ainsi pour le pontet, retour au modèle standard, idem pour le verrou, plus de percement de la boule du levier. Pareil pour le fût, c'est celui du N°4 qui est tout simplement mis à longueur. Ce qui donne un jour disgracieux sur le côté droit du boîtier étant donné que le bossage du cutt-off n'est plus présent sur le boîtier du N°5.



Le service du matériel Britannique avait cru que cette arme pouvait remplacer définitivement les N°4, mais les résultats qui remontaient des utilisateurs n'étaient pas à la hauteur des espérances. Le recul violent était peu apprécié par la troupe et surtout le manque de précision qui ne put jamais être corrigé, malgré de nombreuses études. Tout cela fit que la fabrication de cette arme fut abandonnée dès 1948. Néanmoins elle sera encore largement utilisée dans pas mal de conflits de l'après-guerre, notamment en Malaisie et au Kenya lors de la révolte des Mau-Mau.

L'armée Israélienne naissante des années 1947 fut aussi une utilisatrice de ce Lee Enfield si particulier; sans doute des armes « empruntées » aux Britanniques.

Sa carrière dans l'Armée belge semble bien être limitée à cette expérience africaine. Que devinrent ces armes? Mystère, il est fort probable qu'elles disparurent dans la tourmente de l'indépendance de 1960.

Les amateurs de sensations fortes peuvent facilement trouver ce fusil chez les armuriers spécialisés dans la vente d'armes de collection. Jusqu'il y a peu cette arme était considérée par le législateur comme une arme de panoplie, donc libre, mais malheureusement ce n'est plus le cas !

Lt Col Res P. DENAMUR






Commémorations de la Première Guerre Mondiale

L'ANCAP a participé à la cérémonie du 11 novembre à Charleroi. De nombreux drapeaux d'Associations et Fraternelles de la région de Charleroi étaient présents.

Le cortège s'est formé à partir du cimetière de Charleroi-Nord et le temps était très ensoleillé. Les différents monuments ont été fleuris sur le parcours habituel. Le traditionnel cocktail fut offert dans le cadre du musée et Madame DASPREMONT, bourgmestre f.f., fut interviewée par Télé Sambre. Elle a particulièrement insisté sur l'importance de conserver ce si beau musée des Chasseurs à Pied qui perpétue le devoir de Mémoire et développe de nouveaux projets. Il faut rappeler que Madame DASPREMONT avait rehaussé de sa présence l'inauguration de la nouvelle salle de Traditions 1^{er} et 3^{ème} Chasseurs à Pied le 3 août 2014. »

Les photos sur le site Facebook du musée des Chasseurs à Pied : 118 photos.

B. CHEVALIER

Cdt Res

Conservateur du Musée



Agenda des activités de l'Harmonie

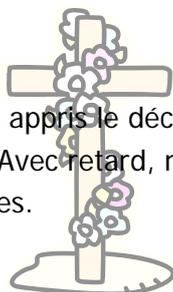
Mardi 17 février 2015	<u>Roi Albert à Charleroi-</u> départ CAR Ransart 16H45 vers Hôtel de Ville- fin vers 18H30 (Possibilité changement de date). <u>A voir prestation car jour du carnaval à Charleroi ?</u>
Samedi 14 mars 2015 PAS DE CAR.	<u>Concert pour l'ANCAP IMPORTANT. Commémorations 14/18-</u> <u>Salle RUCHE VERRIERE, Place Edmond Gilles- Lodelinsart à</u> <u>17H00 +ou-19H00 (avec entracte de 15').</u>
Dimanche 13 septembre 2015	<u>Prestation à Paris pour l'armée ANCAP - Directives suivront</u>
Dimanche 27 septembre	<u>Commémoration à Charleroi Nord. RDV 11H45' face à l'église</u> <u>St-Eloi Charleroi-Nord Prestation de 11H45 à 12H30'</u> <u>CLIQUE UNIQUEMENT + une trompette (Laurent)</u>
Samedi 17 octobre 2015 PAS DE CAR.	<u>Concert IMPORTANT. Organisé par nos harmonies, Salle</u> <u>RUCHE VERRIERE, Place Edmond Gilles- Lodelinsart de 17H00</u> <u>+ou-19H00 (avec entracte de 15').</u>





In Memoriam.

† C'est fin octobre 2014 que nous avons appris le décès survenu début 2014 de Monsieur DAUBRESSE Charles habitant Fleurus. Avec retard, notre Amicale présente ses sincères condoléances à sa famille et ses proches.



FLENU 2015

Comme chaque année une délégation de notre Amicale assistera à la cérémonie d'hommage rendu au Caporal Olivier GOSSYE dédédé en service commandé à VUKOVAR le 31 Jan 1997.



Concert caritatif le 14 Mars 2014

Le 14 Mars 2015 de 17H00 à 19H00, l'Harmonie Royale Policière et 2^{ème} Chasseurs à Pied de la Ville de Charleroi donnera dans le cadre des commémorations 14/48, un concert caritatif à la Salle de la Ruche – Place Edmond Gilles, 20 à 6042 Lodelinsart.

Le prix d'entrée : Prévente : 5,00 euros – Entrée : 7,00 euros

Pour tous renseignements : Mr DEFFONTAINE Roger GSM : 0477/477743





Humour à méditer !!!

Délicieuse et Surprenante langue française !!!

Pourquoi dit-on qu'il y a un « **Embarras de voitures** » quand il y en a trop, et « **Embarras d'argent** » quand il n'y en a pas assez?

Pourquoi appelle-t-on « **Coup de grâce** » le coup qui tue?
et que l'on « **Remercie un employé** » quand on n'est pas content de ses services.

Pourquoi dit-on d'un pauvre malheureux, ruiné et qui n'a même plus un lit dans lequel se coucher, qu'il est dans de « **Beaux draps** » ?

Comment distinguer le locataire du propriétaire lorsque ces deux personnes vous disent à la fois:
« **Je viens de louer un appartement** »?

Pourquoi un « **Bruit transpire-t-il** » avant d'avoir « **Couru** » ?

Pourquoi « **Lave-t-on une Injure** » et « **Essuie-t-on un Affront** » ?

On passe souvent des « **Nuits blanches** » quand on a des « **Idées noires** ».

Pourquoi, lorsqu'on veut avoir de l' « **Argent devant soi** », faut-il en « **Mettre de côté** » ?

Pourquoi, lorsque vous ne partagez pas l'avis de quelqu'un, dit-on que
« **Les avis sont partagés** » ?

A méditer !!!





AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED

Banquet du 07 mars 2015

INSCRIPTION

A renvoyer dès que possible et au plus tard pour le 20 Février 2015 au

Secrétariat A.N.C.A.P

Musée des Chasseurs à Pied

Caserne Trésignies

Avenue Général MICHEL, 1B

6000 CHARLEROI

Ou par FAX au N°

071/30.07.48

NOM :

Adresse :

.....

.....

J'assisterai au banquet du samedi 07 mars 2015

Je serai accompagné de Personne(s)

Je verse la somme de : x 45€ (Adultes)

..... x 25 € (enfants moins de 12 ans)

Au C.C.P N° BE 61 0000 1993 5217

De l'A.N.C.A.P.

Avenue Général MICHEL, 1B

6000 CHARLEROI

Avec : la mention suivante : « BANQUET 2015 »

IMPORTANT

Je désire être placé à la table de :





AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED

CANDIDATURE A RENVOYER A

Monsieur Philippe VAN der STRAETEN

Président de l'ANCAP

Caserne Trésignies

Musée des Chasseurs à Pied

Boulevard Général Michel, 1B

6000 CHARLEROI

Monsieur le Président,

OBJET : Candidature au Conseil d'Administration

Je, soussigné (1)

Domicilié rue N° Boîte

Code Postal Localité

Pose ma candidature comme membre du Conseil d'Administration de L'ANCAP ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments « Chasseurs ».

(Signature)

(1) Nom et Prénom





AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED

PROCURATION A RENVOYER A

Monsieur Philippe VAN der STRAETEN

Président de l'ANCAP

Caserne Trésignies

Musée des Chasseurs à Pied

Boulevard Général Michel, 1B

6000 CHARLEROI

PROCURATION,

Je, soussigné (1)

Domicilié rue N° Boîte

Code Postal Localité

DESIGNE :

Mr(1) (2)

Une personne désignée par le Président (2)

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'ANCAP se déroulant le 07 mars 2015

(Signature)

(1) Nom et Prénom

(2) Barrer la proposition inutile

